

## 12/ VESTIAIRES ET SANITAIRES

### **Définition :**

Les vestiaires et les sanitaires sont destinés à un usage intensif d'enfants et d'adolescents accueillis dans un cadre collectif, scolaire ou péri-scolaire, pour la pratique des activités physiques, sportives et artistiques (APSA).

Outre leur fonction hygiénique, ils doivent contribuer à l'éducation à l'hygiène corporelle des jeunes accueillis dans un dispositif à vocation éducative.

### **Public visé :**

Le public visé est celui des enfants et adolescents d'âges correspondant à la fréquentation des collèges et des lycées. Ils peuvent être accueillis dans le cadre de l'institution scolaire ou dans le cadre d'activités associatives proposant des pratiques en collectivité (associations sportives d'établissements scolaires, d'associations sportives de clubs sportifs ou de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire).

### **Environnement du produit :**

Cet équipement fait partie intégrante d'autres équipements (gymnase, stade, salle d'activité...). Il doit permettre aux enfants, aux jeunes et à leur encadrement de participer à l'organisation de pratiques physiques à visée éducative dans des conditions matérielles optimales.

**Ce document décrit plus particulièrement les caractéristiques spécifiques auxquelles doivent répondre des vestiaires destinés à la pratique des activités physiques et sportives dans le cadre scolaire ou dans une structure d'accueil collectif à objectif éducatif.**

## RECOMMANDATIONS ET CAHIERS DES CHARGES FONCTIONNELS

*Dans tout projet de construction ou de rénovation, ces recommandations et cahiers des charges fonctionnels représentent une priorité essentielle.*

### SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

#### FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE

Dans le domaine de la **sécurité**, ces équipements doivent :

- être conformes à la réglementation concernant les équipements recevant du public (ERP), en fonction du type et de la catégorie de l'établissement auquel ils sont rattachés ;
- faciliter la surveillance des élèves pendant leur présence dans ces locaux ;
- assurer la sécurité et la sauvegarde des biens (vêtements et effets personnels) entreposés dans les locaux pendant les pratiques physiques, sportives et artistiques des usagers ;
- assurer la sécurité personnelle des usagers pendant leur présence dans les locaux et leur utilisation des dispositifs d'hygiène.

Dans le domaine de l'**hygiène**, ces équipements doivent :

- faciliter les pratiques d'hygiène corporelle ;
- contribuer à l'acquisition d'habitudes et ainsi faciliter l'éducation à l'hygiène corporelle ;
- être d'un entretien facile ;
- être aménagés de façon à isoler explicitement des zones spécifiques ;
- être conçus de façon à préserver une certaine intimité ;
- être conçus de façon à satisfaire l'ensemble des besoins dans un temps aussi réduit que possible.

Le présent document est mis en ligne et téléchargeable gratuitement sur le portail des marchés publics à la rubrique :  
« guides et recommandations » des GPEM (Internet : [djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics](http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics)).

## VESTIAIRES

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
SÉCURITÉ	F1	Permettre l'évacuation dans tous les cas d'urgence	- signalétique adaptée ; - lumières autonomes, non neutralisées par une panne électrique.		Loi N° 78-733.	0	- réglementation en vigueur dans les ERP ; - voir le CdCF Éclairage.	9
	F2	Être facile d'accès depuis les aires de pratique	- proximité ; - trajet sécurisé.			0	- un élève du 2e degré doit pouvoir circuler seul entre les différents lieux de pratique.	6,9
	F3	Faciliter la surveillance des élèves	- être situé à proximité du local des enseignants.		Réglementation Éducation Nationale Note de service n° 94-116 du 9.03.94.	0		7,3
	F4	Assurer l'hygiène des usagers	- surface limitant la rétention des substances pathogènes ; - température de l'eau chaude bridée.	37° C	Moniteur des Travaux Publics.	0	- murs et sols, mobilier inclus.	7,4
	F5	Être conforme aux normes de construction			Normes Françaises Bâtiment.	0		
	F6	Assurer la sécurité des personnes	- coefficient de glissance ; - résistance à l'arrachement ; - réaction au feu.	M <sub>2</sub>	Plan «vigipirate»		- sols antidérapant ; - poubelles ; - absence d'arrête vive ; - sols non glissants ; - bancs et autres mobiliers fixés ; - poubelles non inflammables et anti-attentat ; - verres incassables et anti-effraction ; - miroirs fixés, solidaires du mur ; - ouverture possible de l'extérieur par le responsable en cas de nécessité (avec outil).	8,5
	F7	Assurer la sûreté des biens	- verrouillage anti-effraction.			0	- coffre pour objets précieux.	7,3
	F8	Assurer un éclairage sécuritaire	- luminosité suffisante en intensité ; - protection par rapport à l'électrocution.		C.D.E. C.R.T.	0	- voir CdCF Éclairage.	6,5
	F9	Communiquer en urgence avec l'extérieur	- affichage des numéros d'urgence ; - poste téléphonique.	- ampoules protégées des chocs.		0	- proximité et accessibilité d'un poste téléphonique.	7,8

Le présent document est mis en ligne et téléchargeable gratuitement sur le portail des marchés publics à la rubrique : « guides et recommandations » des GPEM (Internet : [djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics](http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics)).

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES D'APPRÉCIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
SÉCURITÉ	F10	Être non feu	- réaction au feu.		Normes Françaises du bâtiment.	0		8,6
HYGIÈNE	F11	Être aménagé de façon à isoler explicitement les zones	- matérialiser des zones pieds nus / pieds chaussés.			0	- rendre impossible l'accès chaussé à la zone de douche (pédiluve) ?	5,6
	F12	Permettre l'évacuation des eaux usées	- vitesse d'évacuation.		Arrêté du 25.02.77 art.9.	0	- éviter les caniveaux.	7,4
	F13	Permettre l'évacuation de l'air embué	- vitesse de désembuage.			0	- CdCF – Chauffage - Ventilation (VMC).	6,3
	F14	Permettre l'utilisation des produits d'hygiène	- emplacements réservés aux distributeurs.			1		6,4
	F15	Offrir aux usagers des possibilités de séchage	- idem F32 ; - facilité ; - rapidité ; - efficacité.			1	- serviettes à usage unique ; - sèche cheveux gratuit.	
	F15 Bis	Être lavable et « aseptisable »	- fréquence de nettoyage.	Plusieurs fois par jour.	Moniteur des Travaux Publics ; Classement UPEC.	0	- utilisation des produits d'entretien.	7,6
	F16	Sécher rapidement	- matériaux de surface murale et de sol adaptés ; - temps de séchage.	≤ 5 minutes		1	- possibilité de prendre des douches successives dans la même cabine cf. CdCF Chauffage - Ventilation.	6,3

## SANITAIRES-TOILETTES

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS	CRITÈRES D'APPRÉCIATION	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
SÉCURITÉ	F17	Ne pas présenter de danger	- portes à dispositif anti-pince doigts ; - siège sans abattant.			0	- portes.	8,4
HYGIÈNE	F18	Être d'un entretien facile	- toute surface et mobilier sanitaire.			0	- par chaque usager ; - par le personnel d'entretien.	6,4
	F19	Présenter des garanties de propreté	- aspect ; - odeur ; - évacuation rapide et efficace des matières.			0		7,2

Le présent document est mis en ligne et téléchargeable gratuitement sur le portail des marchés publics à la rubrique : « guides et recommandations » des GPEM (Internet : [djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics](http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics)).

## PÉDAGOGIE

### FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE LA PÉDAGOGIE

Dans le domaine de la **pédagogie**, les vestiaires et sanitaires doivent :

- être conçus pour ne pas générer des pertes de temps importantes prises sur la durée de pratique des activités physiques et sportives ;
- être adaptés à l'accueil de jeunes valides et de jeunes porteurs de handicaps physiques ;
- être adaptés à la taille des enfants et des jeunes ;
- être conçus pour faciliter l'acquisition de pratiques systématiques d'hygiène dans le cadre des activités physiques et sportives ;
- être conçus pour favoriser la mission d'éducation à l'hygiène corporelle des professionnels encadrant les groupes d'enfants et adolescents.

### VESTIAIRES

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
PÉDAGOGIE	F20	<b>Inciter les élèves aux pratiques d'hygiène</b>	- faciliter et assurer explicitement la différenciation des zones ; - présence de poubelles.			0	- poubelles fixées et incassables.	7,5
	F21	<b>Permettre les échanges entre usagers</b>	- disposition conviviale des bancs et portemanteaux ; - acoustique.		cf. CdCF Acoustique		- communication : . entre les élèves ; . élèves - professeurs ; - idem pour autres éléments de confort.	4,6
	F22	<b>Être adapté à la taille des usagers</b>	- portemanteaux à différentes hauteurs.			1		5,9
	F23	<b>Être conçu pour favoriser la mission d'éducation</b>	- situé proche des aires de pratique ; - situé près du lieu de séjour des enseignants.			2	- retour possible aux vestiaires en cours de séance sans perte de temps ; - surveillance possible.	6,4
	F24	<b>Permettre le rangement individualisé</b>	- structures de rangement ; - facilité de nettoyage des chaussures de sport en nombre suffisant.			1	- lessivage de boue à l'extérieur ; - responsabilité de l'utilisateur.	5
	F25	<b>Permettre l'accès des handicapés</b>	- rampes et facilités d'accès et d'évacuation sécurisée.			Loi N° 91-663 Décret N° 94-86	0	- être vigilant quant à l'évolution de l'accessibilité en tous lieux

## SANITAIRES-TOILETTES

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
PÉDAGOGIE	F26	Encourager la pratique des règles d'hygiène	- nombre et qualité des aménagements.			0		7,1
	F27	Être d'un accès facile	- proximité des lieux ; - indépendance des lieux.			1	- vestiaires, aires de pratique et sanitaires ; - voir le CdCF Signalisation.	6,8
	F28	Permettre l'accès des handicapés				0		7,3
	F29	Permettre de se désaltérer	- présence d'une fontaine d'eau fraîche accessible.	4 ou 5 usagers simultanés.			- pour se désaltérer après l'effort et pour un groupe d'élèves.	6,9

## ESTIME

### FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE L'ESTIME

Dans le domaine de l'estime, les vestiaires et les sanitaires doivent :

- être accueillants ;
- faciliter la préservation de l'intimité de chacun ;
- être confortables et silencieux ;
- susciter l'envie d'utiliser les équipements destinés à l'hygiène corporelle.

## VESTIAIRES

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
ESTIME	F30	Être accueillant pour tous	- espace convivial ; - température de confort - odeur agréable ; - nature et couleur des matériaux ; - éclairage ; - pas de courant d'air dans la zone de douche.	18° à 20° C		0	- clarté ; - aspect propre ; - pour un groupe de 15 élèves par unité / vestiaire.	5,6
	F31	Permettre la préservation de l'intimité	- porte de vestiaires à fermeture automatique ; - isolement des cabines de douche.	6 pour 15 élèves.	NFP 90-207	0	- groom ; - douches individuelles uniquement.	5,2

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
Estime	F32	Faciliter l'hygiène	- distributeurs ; - sèche cheveux ; - miroirs fixés ; - jets d'eau réglables et dirigeables ; - instantanéité de l'eau chaude ; - zones différenciées par rapport aux fonctions.			0	- doses uniques de savon, shampooing et protection féminine ; - porte-serviettes dans la zone de douche ; - miroirs incassables dont un au moins par unité de vestiaire pour se voir en pied ; - rangement, déshabillage et douche.	7,9
	F33	Être pratique et confortable	- éléments et aménagements participant au confort.			1	- à l'abri de l'eau ; - patères, serviette ou sous vêtements ; - tablettes pour poser ; - alimentation en eau ; - pommeau à débit agréable et orientable ; - résistance du poussoir adaptée ; - pression de confort.	5,5
	F34	Être silencieux	- isolation acoustique.	70 à 75 décibels.	Arrêté du 25.02.77.	0	- à l'intérieur et à l'extérieur du vestiaire ; - doit permettre à l'enseignant d'entendre (un cri).	5,9

## SANITAIRES-TOILETTES

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
ESTIME	F35	Être accueillant	- éclairage ; - température permanente ; - odeur agréable ; - couleurs des sols et murs ; - couleurs et nature des mobiliers.	18° - 20° C.		1	- les choix induisent le respect des locaux.	5
	F36	Faciliter la pratique des règles d'hygiène	- lavabos en nombre suffisant ; - présence de sèche-mains ; - distributeurs de savon liquide ; - dévidoir de papier toilette ; - toilettes en nombre suffisant ; - poubelles.	2 / 15 élèves 1 WC pour handicapés.	Arrêté du 25.02.77 art. 10.	0	- disposition et choix de matériaux agréables ; - résistant aux actes abusifs.	6,8
	F37	Être adapté aux différentes cultures des usagers	- variété de configuration des toilettes.			0	- WC dits à la Turque et à l'Anglaise ; - urinoirs en stalles (côté garçons).	4,7

Le présent document est mis en ligne et téléchargeable gratuitement sur le portail des marchés publics à la rubrique : « guides et recommandations » des GPEM (Internet : [djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics](http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics)).

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
	F38	Préserver l'intimité des usagers	- lieux clos ; - porte verrouillable de l'intérieur.			0		6,9

## MAINTENANCE, USAGE ET CONDITIONS D'ACHAT

### FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE LA MAINTENANCE, DE L'ENTRETIEN ET DES CONDITIONS D'ACHAT

Dans le domaine de la **maintenance** et de l'**usage**, les vestiaires et les sanitaires doivent :

- être d'une maintenance et d'un entretien faciles ;
- conserver l'ensemble de leurs qualités dans le temps ;
- résister à un usage intensif par les groupes de jeunes et d'adolescents.

Dans le domaine des **conditions d'achat**, les vestiaires et les sanitaires doivent :

- être conformes aux normes de construction ;
- être garantis ;
- disposer de matériels ayant une durée de vie garantie et une assurance de possibilité de remplacement en cas de détérioration.

## VESTIAIRES

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
MAINTENANCE ET USAGE	F39	Présenter des zones à fonctions spécifiques	- rangement des sacs, vêtements et chaussures individualisé ; - confort des utilisateurs.			0	- pas de courants d'air dans la zone de douche.	5,1
	F40	Être facile d'entretien	- temps de lavage ; - temps de séchage.	< 5 minutes		0	- nature des matériaux ; - les opérations courantes ne nécessitent pas l'intervention d'un spécialiste.	6,7
	F41	Être d'une maintenance facile				1	- les opérations courantes ne nécessitent pas l'intervention d'un spécialiste.	6,8
	F42	Résister à un usage abusif	- résistance des matériaux.			1	- catachrèse (détournement de fonction d'un objet).	6,4
	F43	Permettre l'affichage des conseils d'utilisation	- choix d'emplacement.			1	- auprès de chaque appareil, distributeurs, casier ... cf. CdCF Signalisation.	5,1
	F44	Disposer d'une notice d'entretien	- accessibilité et lisibilité.			0	- présente sur les lieux, explicite.	4,2

Le présent document est mis en ligne et téléchargeable gratuitement sur le portail des marchés publics à la rubrique :  
« guides et recommandations » des GPEM (Internet : [djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics](http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics)).

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
	F45	Résister aux agents chimiques	- nature des matériaux ; - nature des produits.			0	- produits définis et précisés dans la notice.	5,8
	F46	Conserver ses qualités dans le temps	- longévité.			1	- interaction des matériaux, agents et usagers.	8,1
	F47	Résister à un usage intense	- cf. CdCF Sols sportifs		Textes Sols Sportifs Classement UPEC.	1		6,6
	F48	Permettre d'économiser l'eau	- consommation d'eau.	20 l. / douche? / lavabo.		1	- poussoir manuel.	8,8
Conditions d'achat	F49	Être d'un bon rapport qualité / prix	- prix de revient au m².			0		5,5
	F50	Avoir une garantie	- durée.	Garanties légales.		0		6,1

## SANITAIRES-TOILETTES

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
USAGE	F51	Permettre un éclairage individuel et temporisé				0		4,8
MAINTENANCE	F52	Permettre d'économiser l'eau	- consommation d'eau.	de 3 à 10 l.		1	- différenciation des commandes de chasse d'eau ; - idem lavabos.	5,6
	F53	Être réparable			- normes du bâtiment et de garantie.	0	- les opérations courantes ne nécessitent pas l'intervention d'un spécialiste.	6,7

## **VESTIAIRES ET SANITAIRES**

### **RAPPEL DES TEXTES ET DES NORMES**

#### **LISTE DES NORMES**

NFP 90-207 Norme relative aux structures et équipements sportifs (acoustique dans le bâtiment).

Classement UPEC Classement des sols :  
U (usure), P (poinçonnement), E (eau - perméabilité), C (agents chimiques).

Normes du bâtiment et de garantie.

#### **REGLEMENTATION**

Loi N° 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des installations recevant du public.

Loi N° 78-733 du 12 juillet 1978 relative aux piscines et baignades aménagées

Décret N° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux des établissements et installations recevant du public.

Arrêté du 25 février 1977 relatif aux conditions sanitaires des établissements et centres de placement hébergeant des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs.

Réglementation Éducation nationale : note de service N° 94-116.

Plan « vigipirate ».

#### **TEXTES NON REGLEMENTAIRES**

Moniteur des Travaux Publics – numéro hors série relatif aux équipements sportifs et socio-éducatifs.

C.D.E. : Construire des écoles (Guide Ministère de l'Éducation Nationale).

C.R.T. : Cahier des recommandations techniques (Ministère de l'Éducation Nationale).

#### **Cahiers des charges fonctionnels (CdCF) :**

CdCF Acoustique (Environnement des salles de sport : pages 15 et ss.).

CdCF Chauffage ventilation (Environnement des salles de sport : pages 15 et ss.).

CdCF Sols sportifs (pages 35 et ss.).